

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE

84/451 du 9/05/84
D E C R E T N° /MME-SCMIE portant pro-
motion au titre de l'année 1982, des Ingénieurs
des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des
Services Techniques (Mines).

(/I S A S:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 3 Juillet 1979;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires;
Vu la loi 25/68 du 13 Novembre 1968 portant amendement de l'article 47
de la constitution du 3 Juillet 1979;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1959 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie A des Services Techniques;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A, hiérarchie I;
Vu le décret n° 65-170/FP-DE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des fonctionnaires;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 84/450 /MME-SCMIE du 9/05/84.....portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des Ingénieurs
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines).

ARTICLE 1er : - Sont promus au 2° échelon de leur grade au titre de l'année 1982, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent. ACC néant.

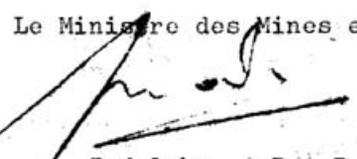
- Messieurs : - PASSY Pierre Claver.....P/C du 10.09.82 (DIRMINES)
- ONTSIRA.....P/C du 01.12.82 (SOCOREM)
- BIAMAMBOU Vincent.....P/C du 11.11.82 (- " -)
- NGOUMBI Jean Sulpice.....P/C du 22.02.82 (Rech.Scient.)
- EYENE Gaston.....P/C du 15.11.82 (S N D E)
- KOUBEMBA Joséph.....P/C du 31.03.82 (- " -)
- MASSAMBA Boniface.....P/C du 26.01.82 (- " -)
- BATOLA Antoine.....P/C du 27.02.82 (RAFFINERIE)
- POATY Joséph.....P/C du 30.10.82 (D E C)
- MBITA Jean Baptiste.....P/C du 11.07.82 (RAFFINERIE)
- MAPAKOU Henri.....P/C du 07.10.82 (- " -)
- KISSANGOU Alphonse.....P/C du 26.07.82 (- " -)
- BINA Abel.....P/C du 31.03.82 (- " -)

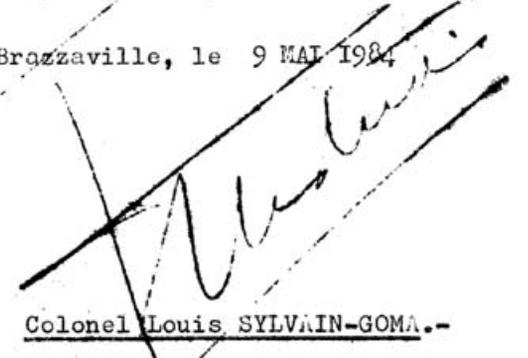
ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 MAI 1984

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

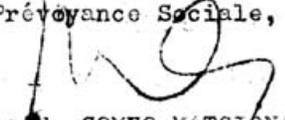
Le Ministre des Mines et de l'Energie,


Rodolphe A D A D A.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministres des Finances


Bernard COMBO MATSIONA.-


Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C.....1
- DGTFP, DFP, DGB et DCF.....9
- MINI-FINANCES.....2
- MME.....2
- SGNME.....3
- SGG/BC.....3
- DIRMINES.....2
- SOCOREM.....2
- S N D E.....2
- RAFFINERIE.....2
- D E C2
- INTERESSES.....26
- DOSSIERS.....26/86.-